

Valeurs oubliées

L'événement Vision Saguenay 2025 et son implication dans le développement social à Saguenay sont l'opportunité pour Paul Girard d'ouvrir le débat sur la distanciation qu'opère lentement le mouvement communautaire par rapport à ses propres valeurs. Les réseaux locaux de services qui seront implantés dans les territoires de CLSC constituent un autre déclencheur. Ces réseaux s'appuient sur l'établissement de rapports de collaboration formels entre l'ensemble des acteurs, dont les organismes communautaires. En même temps, les milieux locaux revendiquent la capacité d'imaginer eux-mêmes les priorités et les actions à poser pour une meilleure santé (globale¹) de la population et ce discours est justement canalisé par le concept du développement social qui tend à s'enraciner ici comme ailleurs. La question est de savoir si l'intérêt pour le développement social constitue une balise contre la dérive des valeurs du mouvement communautaire?

J'ai vu récemment des organismes communautaires recevoir les trop-perçus des militants antisindicalisation d'une multinationale... Pourtant, j'avais toujours cru que les mouvements syndicaux et communautaires partageaient des visions sociales communes. J'ai vu des sous-groupes d'organismes communautaires « intercepter » à leur profit un financement gouvernemental destiné à l'ensemble des organismes de la région. Pourtant, le milieu communautaire se dit animé par des valeurs de solidarité et de justice. Alors que je militais pour plus de cohésion dans le mouvement communautaire régional, j'ai vu *l'association des maisons de jeunes rurales non financées par la Régie et situées dans la MRC Lac-St-Jean Est* faire ses représentations.

¹ Le terme « global » associé à la santé traduit ma référence au concept de déterminants de la santé dans ce texte

Mon but n'est pas de déterrer les failles du mouvement communautaire local, lesquelles s'expriment souvent dans son éternelle quête d'un meilleur financement. Je tiens plutôt à affirmer que, si la trajectoire qui guide le développement du milieu communautaire régional n'est pas ajustée, c'est tout un pan d'une force collective dans les communautés locales qui prendra le bord des boîtes à souvenirs ou qui animera les discussions de taverne.

Des interactions en mutation

J'ai retracé les énoncés de valeurs qui rejoignent le mouvement communautaire. J'ai fait de même pour la nouvelle Agence de santé, cette fois, à partir des documents de consultation qu'elle a publiés relativement aux réseaux locaux de services.

Des valeurs à la fois compatibles et différentes

Mouvement communautaire	Agence régionale
(Justice) Équité	
Démocratie	(Participation)
Entraide, Solidarité, Prise en charge	(Prise en charge)
(Système public)	Système public
(Santé et bien-être)	Santé et bien-être
(Ress. humaines participant)	Ress. humaines au cœur
Autonomie	Action concertée

Certes, j'ai légèrement recomposé quelques énoncés (que j'ai placés entre parenthèses dans le tableau), mais cela n'en modifie aucunement le sens. Il ressort de l'exercice que le mouvement communautaire et l'Agence ne sont pas diamétralement opposés, du moins, quant aux valeurs portées. Or, l'autonomie et l'action intersectorielle semblent faire bande à part (même si l'Agence dit vouloir respecter l'autonomie des organismes communautaires).

Autonomie et concertation : deux spécificités, deux incompatibilités?

L'autonomie des organismes communautaires

L'autonomie est chère au mouvement communautaire et elle constitue sans doute la valeur clé du positionnement de ses interactions avec d'autres. Le Grand Dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française définit l'autonomie comme la faculté de

s'administrer librement dans un cadre déterminé, comme le degré de liberté que possède une organisation ou encore le degré de pouvoir et de liberté que possède un syndicat.

La Coalition des TROCs situe l'autonomie des organismes communautaires comme leur capacité à innover, à déceler les nouvelles réalités que vivent les populations et à explorer de nouvelles solutions souvent à l'avant-garde des politiques sociales. L'autonomie leur permet d'ajuster leurs interventions aux besoins de la population en tenant compte des enjeux sociaux et politiques auxquels sont confrontées les communautés.

L'action concertée

L'action concertée est au cœur du réseau local à être implanté dans chaque district de CLSC selon l'Agence de santé. Le Grand Dictionnaire terminologique de l'Office de la langue française définit la concertation comme l'échange de vues entre chefs d'État, diplomates, responsables d'organisations, etc., en vue de s'accorder sur une politique. Ce peut également être une action consistant à associer, sous forme de contacts et de consultations préalables, les « partenaires sociaux » intéressés et en particulier les syndicats ouvriers et patronaux, à l'élaboration des mesures économiques et sociales.

L'Institut national de la santé publique définit l'action concertée comme une façon de susciter l'adhésion d'un ensemble d'acteurs à des priorités communes et de favoriser l'intensification des efforts et la solidarité vers un véritable partenariat. Les puristes avancent que la concertation est le préalable au partenariat qui lui, doit donner lieu à des actions ou des projets concrets. Rien ne semble indiquer que l'Agence ne fasse cette distinction, ce qui me permet de conclure que l'action concertée s'étend aussi à des actions ou à des projets.

L'observation de ces deux valeurs défendues de part et d'autre laisse entrevoir une incompatibilité entre les deux entités. D'une part, l'État appelle à une action mieux coordonnée, en souhaitant mettre des efforts et des ressources en commun (dans un esprit d'efficacité et d'efficience, peut-on lire dans le document de consultation de l'Agence). D'autre part, le mouvement communautaire défend la capacité des organismes à définir leur action non pas selon leur appartenance à un réseau, mais plutôt selon leur propre lecture de la communauté. Les réseaux locaux de services sont-ils condamnés à l'échec avant même leur déploiement sur les territoires de CLSC ? Pas du tout, du moins si l'on jette un coup d'œil à l'Histoire récente et à quelques observations faites dans la région.

Plusieurs exemples viendraient démontrer que deux principales formes de rapports public-communautaire ont vu le jour au fil des ans. Des responsables d'organismes

investissent de nombreux lieux de concertation, la plupart étant initiés par des établissements ou par l'Agence. Ils y recherchent, disent-ils, une façon d'accroître les retombées de leur action. Ils y voient aussi une façon d'être mis au parfum des opportunités de développement, donc de financement. Curieusement, ils y retournent, toujours aussi insatisfaits des résultats concrets obtenus, notamment au plan de leur reconnaissance, mais sans doute animés par l'espoir qu'un jour...

D'autres organismes ont quant à eux signé des ententes plus ou moins formelles avec des établissements, l'Agence ou avec un ministère ou même avec le Gouvernement fédéral. Un financement est généralement attaché à ce genre d'entente. Progressivement, on observe que dans chaque organisme, la participation citoyenne aux choix des priorités et des activités cède sa place à des protocoles qui dictent l'action des organismes dans leur milieu.

Absolument autonomes, les organismes communautaires ont l'entière liberté de s'associer ou non et de la façon qui leur convient avec les composantes du réseau public, même si cela contribue, subtilement ou non, à diminuer leur propre autonomie d'action. Ils ne disposent d'aucune autre balise que leur instinct et leur jugement individuel pour guider leur choix. En effet, aucune association d'organismes à base élargie (pourtant, il y en a des dizaines, seulement dans la région) n'est parvenue à faire adopter par ses membres une position ferme, collectivement décidée et également collectivement respectée et qui positionnerait les organismes face aux composantes du réseau public.

Au fil du temps, un écart se creuse entre les revendications portées par les regroupements et les choix individuels des organismes sur le terrain. Pendant que les premiers revendiquent le respect de l'autonomie, les agences ou les établissements créent des précédents en convenant d'ententes avec des organismes. Ces précédents sont autant de brèches dans les valeurs du mouvement que dans sa cohésion interne.

Une dérive accentuée par l'implantation des réseaux locaux de services

On peut interpréter la littérature entourant les réseaux locaux comme un appel à l'aide lancé par les établissements à leurs partenaires (dont les organismes communautaires). Aux prises avec des problèmes grandissants combinés à des ressources limitées, les établissements invitent leurs partenaires à ce que soient tissés des liens de collaboration plus serrés. Habités d'agir en toute liberté, les organismes communautaires pourraient se jeter corps et âme (et d'une manière très peu coordonnée) dans les réseaux. Plus il y aura de financement neuf attaché à cette participation communautaire, plus les organismes pourraient se bousculer aux portes de l'instance locale ou de l'Agence pour

arracher leur part de responsabilités (et de budgets). Plus grande sera la part de la mission des organismes faisant l'objet d'ententes de services, plus grande sera la perte de leur autonomie. Il en sera de même de l'emprise des communautés sur leur développement qui sera davantage soumis aux dictats du réseau public.

Une balise pour un mouvement à la dérive

Ce scénario peu reluisant peut encore être freiné en prenant appui dans le concept du développement social pour lequel l'intérêt ne cesse de croître ici comme ailleurs. Les représentants du mouvement communautaire ne ratent aucune tribune pour faire valoir toute la richesse de l'action des organismes dans le champ du développement social (et cela est scientifiquement défendable et défendu). D'ailleurs, ils réfèrent souvent aux valeurs portées par le mouvement pour démontrer la contribution des organismes au développement social. Le gouvernement fédéral s'est doté d'un ministère du développement social. Le gouvernement du Québec vient d'annoncer une série de forums régionaux sur la question. Des praticiens en CLSC et en milieu communautaire sont à bâtir une forme de conseil régional en développement social dans la région. Ville de Saguenay entame une démarche devant déboucher sur une politique de développement social à être adoptée après deux étapes d'échange avec le milieu communautaire notamment. On parierait que même la télé de Quatre Saisons parle de développement social entre deux affaires de chien écrasé!

Le développement social se veut l'expression des besoins et des capacités des milieux locaux et s'appuie sur la participation, la prise en charge et l'empowerment individuel et communautaire, des principes et valeurs qui cadrent parfaitement avec celles que porte le mouvement communautaire. Le développement social, c'est aussi recourir à l'action concertée, ce qui rejoint certaines orientations gouvernementales et, comme on a pu le constater, une certaine « tradition » dans le milieu communautaire.

La vague d'intérêt pour le développement social pourrait créer ici une série d'occasions où le milieu communautaire y trouverait le temps d'arrêt nécessaire pour réfléchir sur ce qu'il souhaite être lui-même, avec lui-même et avec les institutions. Une telle réflexion permettrait aux artisans du mouvement d'opérer une profonde réappropriation de ses valeurs (ou à leur actualisation du moins), ce qui donnerait lieu à un premier ancrage nécessaire au positionnement du mouvement.

Nous sommes en droit d'espérer que des valeurs comme la solidarité passeront le test et qu'elles seront source de changement dans l'agir des organismes. Faut-il le répéter, la survie du mouvement repose d'abord sur sa cohésion interne. Pour accroître leur force

par rapport à leurs vis-à-vis du réseau public, les organismes communautaires devront renoncer à une part de leur autonomie individuelle pour adhérer à des principes débattus, élaborés et portés collectivement. Ces principes deviendraient alors la base d'une négociation à faire avec le réseau public, c'est à dire, un engagement à s'investir dans des rapports de collaboration en échange de conditions communes et devant être remplies de part et d'autre. Voilà pour le deuxième ancrage.

Cette nécessaire cohésion ne peut se réaliser à l'intérieur du cadre de représentation dont s'est doté le mouvement régional au fil des ans. Les modes de représentations (regroupements d'organismes) actuels, trop nombreux et sans convergence, devront céder leur place à des mécanismes en nombre beaucoup plus limité et où l'adhésion de chacun sera constituée d'un investissement monétaire significatif (cotisation) et d'un énoncé de principes (charte des droits et engagements individuels et collectifs). Cette mise en commun de ressources internes au mouvement est le troisième et dernier ancrage.

Les (nombreuses) opportunités de débattre de développement social à venir nous diront si elles auront pu être des tremplins pour ramener le mouvement communautaire sur une trajectoire davantage respectueuse de ses valeurs. Il est possible d'espérer que ses opportunités seront l'occasion pour le mouvement communautaire d'affirmer non seulement ce qu'il entend être, mais ce qu'il entend faire pour y parvenir, ce qui a toujours été sa plus grande faiblesse.

Paul Girard

Avril 05